MÉMOIRE

PRÉSERVER LA VITALITÉ CULTURELLE : SOUTENIR LES LIEUX DE DIFFUSION INDÉPENDANTS MONTRÉALAIS

21 MAI 2025

Péparé par

XAVIER BORDELEAU
JON WEISZ

Au nom des

SCÈNES DE MUSIQUE ALTERNATIVES DU QUÉBEC (SMAQ)

À l'intention de

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Dans le cadre :

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2026

L'ORGANISME ET SES RECOMMANDATIONS

Les Scènes de Musique Alternatives du Québec (Les SMAQ) est une association sectorielle regroupant une quarantaine de lieux de diffusion indépendants répartis à travers le Québec, dont une quinzaine située à Montréal. Ces lieux assurent à eux seuls plus de **80 % des représentations musicales professionnelles au Québec**, formant ainsi le socle de la scène musicale émergente et alternative dans la métropole.

Depuis sa création, Les SMAQ intervient activement auprès de différentes instances publiques décisionnelles (**municipal**, **provincial** et **fédéral**) afin de défendre la pérennité des lieux de diffusion indépendants, tant au niveau **économique** que **réglementaire**.

Ces lieux, souvent de petite ou moyenne taille, constituent des **infrastructures culturelles essentielles à la vitalité culturelle montréalaise**. Ils jouent un rôle central dans le soutien à la relève artistique, la promotion de la diversité culturelle et l'animation de la vie nocturne locale, mais également à l'attractivité et à la cohésion sociale des quartiers montréalais.

NOS RECOMMANDATIONS EN BREF

À l'occasion des consultations prébudgétaires 2026 de la Ville de Montréal, **Les SMAQ souhaite réaffirmer la nécessité d'un appui budgétaire renforcé** pour préserver les lieux de diffusion indépendants montréalais, fragilisés par une conjonction de pressions économiques, foncières et structurelles.

Deux recommandations sont mises de l'avant :

- **Renforcer le Fonds de subvention destiné aux salles de spectacle indépendantes de PME MTL, en portant son enveloppe annuelle à 3M$ sur deux ans et en adaptant ses critères pour mieux répondre aux réalités du terrain :** couverture territoriale élargie, hausse des plafonds de subvention, soutien au fonctionnement courant et aux projets structurants.

- **Appuyer financièrement la mise en œuvre d'un projet pilote d'acquisition collective, à hauteur de 750000$, afin de structurer un modèle de propriété partagée permettant de soustraire certains lieux à la spéculation immobilière.** Cette démarche viserait la création d'une société acheteuse ou d'une fiducie foncière culturelle, offrant des baux culturels stables, une gestion mutualisée et une capacité d'intervention sur l'infrastructure, en lien avec les besoins du milieu.

1. DES LIEUX ESSENTIELS À LA VITALITÉ CULTURELLE, SOCIALE ET URBAINE

Les lieux de diffusion indépendants occupent une position clé dans le paysage culturel et urbain montréalais. Implantés au cœur de plusieurs quartiers centraux, ils offrent une **programmation musicale continue**, **accessible** et **diversifiée**.

Ces lieux sont :

- **Accueillent plus de 80% des spectacles musicaux professionnels au Québec, incluant une majorité d'artistes francophones émergents;**
- **Jouent un rôle structurant dans la découverte, la circulation et la professionnalisation des artistes québécois ;**
- **Soutiennent la pluralité des genres musicaux et la représentativité des scènes marginalisées, qu'elles soient francophones, racisées, queer ou issues des cultures alternatives ;**
- **Contribuent à la vie de quartier, en créant des lieux de rencontre, d'expérimentation artistique et d'ancrage communautaire.**

À ce titre, ils incarnent concrètement plusieurs grandes orientations stratégiques de la Ville, notamment :

- **la Politique de développement culturel 2025-2030, qui positionne la culture comme moteur d'inclusion et de développement durable ;**
- **la Politique de la vie nocturne, dont ils constituent les vecteurs les plus dynamiques et les plus vulnérables ;**
- **ainsi que le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050, à travers les objectifs de proximité, de mixité fonctionnelle et de densité culturelle dans les quartiers.**

Soutenir ces lieux à travers les instruments budgétaires municipaux, c'est reconnaître leur statut d'infrastructures culturelles de proximité, au même titre que les **bibliothèques** ou les **maisons de la culture**. Leur fragilisation, à l'inverse, aurait des répercussions **culturelles**, **sociales** et **territoriales** profondes.

2. UNE CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE DIRECTE ET ANCRÉE LOCALEMENT

DES RETOMBÉES IMMÉDIATES ET LOCALISÉES

Au-delà de leur rôle culturel, les lieux de diffusion indépendants génèrent des **retombées économiques immédiates** et **substantielles** pour les quartiers montréalais où ils sont implantés. Leur fonctionnement repose sur un ancrage local fort, qui contribue directement à stimuler **l'économie de proximité**.

Chaque représentation déclenche une série d'effets bénéfiques : des artistes, technicien·nes et équipes de production rémunérés localement; une fréquentation accrue des commerces voisins — **restaurants**, **bars**, **transports**, **hébergement**; des collaborations régulières avec des **fournisseurs culturels** et **techniques** établis dans la région.

UN MOTEUR ÉCONOMIQUE FRAGILE

Ces lieux soutiennent **des centaines d'emplois directs et indirects**, favorisent la création de **revenus autonomes pour les artistes montréalais** et dynamisent la **fréquentation commerciale** des secteurs où ils sont implantés.

Malgré cette contribution significative, leur modèle économique demeure fragile. Leurs **petites jauges**, leur volonté de maintenir une **accessibilité tarifaire**, la **diversité de leur programmation** et leur **gestion autonome** les placent dans une position structurellement vulnérable. À la différence des grandes institutions ou acteurs commerciaux, ils ne bénéficient ni d'économies d'échelle, ni de marges de manœuvre confortables.

UN RISQUE DE DÉVITALISATION CULTURELLE ET ÉCONOMIQUE

En l'absence de soutien structurant, ces lieux doivent composer avec des contraintes financières qui limitent leur capacité à remplir pleinement leur **vocation culturelle**.

Dans un contexte de stagnation du pouvoir d'achat culturel et de concentration du marché, ces lieux demeurent l'un des derniers remparts afin d'assurer **l'accessibilité à une offre culturelle populaire**. Leur disparition entraînerait un recul de l'accès aux arts vivants, mais aussi une dévitalisation économique de plusieurs secteurs de la ville.

Sans action municipale cohérente et ciblée, le risque de voir apparaître de véritables déserts culturels en milieu urbain devient tangible. Pourtant, ces lieux ont prouvé qu'un appui public modeste, mais bien orienté, pouvait engendrer des retombées durables, équitables et redistributives pour la collectivité.

3. PRÉCARITÉ LOCATIVE

DES AUGMENTATIONS DE LOYERS INUSITÉS

Malgré leur rôle stratégique, la majorité des lieux de diffusion indépendants montréalais ne disposent d'aucune garantie foncière. Présentement, environ **70 % des membres des SMAQ sont actuellement locataires**, une situation qui les rend particulièrement exposés aux dynamiques spéculatives du marché immobilier.

Au cours des trois dernières années, plusieurs lieux membres ont subi **des hausses de loyers allant de 25 à 50% lors du renouvellement de leur bail.** Cette inflation, couplée à l'absence de protections locatives, rend tout investissement risqué : **insonorisation**, **rénovation**, **mises aux normes** — autant de travaux qui bénéficient surtout aux propriétaires et peuvent accélérer l'augmentation des loyers ou la revente des bâtiments.

DES PHÉNOMÈNES DE GENTRIFICATION PRÉCARISANT

Ce déséquilibre est amplifié par la gentrification des quartiers centraux, où la **valeur foncière** attire des projets résidentiels à haute rentabilité. Dans ce contexte, certains propriétaires choisissent de mettre fin à l'usage culturel des lieux, ou refusent de renouveler les baux, réduisant encore l'offre d'espaces disponibles pour la diffusion culturelle.

Les répercussions sont profondes : sans horizon stable, les lieux ne peuvent ni investir, ni planifier, ni répondre aux attentes des artistes et des publics. Leur **mission culturelle** s'en trouve **fragilisée**.

4. UNE PRESSION ÉCONOMIQUE INUSITÉE

En plus de l'incertitude foncière, les lieux de diffusion indépendants font face à une hausse marquée de leurs coûts d'exploitation, estimée à près de **40 % au cours des trois dernières années**. Cette inflation touche l'ensemble de leurs dépenses : **loyers**, **salaires**, **production**, **assurances**, **taxes commerciales**, **entretien**.

À la différence des grandes institutions subventionnées ou des acteurs commerciaux, ces lieux reposent sur des **revenus autonomes**, souvent volatils, et s'efforcent de maintenir des tarifs accessibles. Cette **logique d'accessibilité**, au cœur de leur mission, limite toutefois leur capacité à absorber les hausses.

En conséquence, les investissements nécessaires à la **modernisation des équipements**, à l'**amélioration de l'accueil** ou à **l'enrichissement de la programmation** sont fréquemment repoussés, réduits, voire annulés. Dans certains cas, des activités doivent être suspendues ou fortement restreintes, mettant en péril certains volets essentiels de leur **mandat culturel.**

5. UNE CONCENTRATION CROISSANTE

Parallèlement aux pressions économiques et immobilières, les lieux de diffusion indépendants montréalais doivent désormais composer avec une **concentration inédite du secteur du spectacle vivant**. Ce phénomène est particulièrement visible à Montréal, où le modèle intégré de Live Nation — à travers ses partenariats avec le Groupe CH, Evenko et l'Équipe Spectra — transforme profondément les conditions d'accès au marché.

Ce modèle repose sur un contrôle simultané de la billetterie (via Ticketmaster), des salles, des festivals, des agences d'artistes, du marketing et des commandites. Il en résulte une **asymétrie structurelle** croissante entre les grandes entités et les acteurs indépendants.

Il se traduit notamment par :

- des **clauses contractuelles restrictives** qui empêchent les lieux indépendants de présenter certains artistes liés à des tournées opérées par Live Nation;
- une **centralisation des revenus** issus de la billetterie, de la publicité, des concessions et des commandites, difficilement accessibles aux petits joueurs;
- une **diminution des opportunités** pour les artistes locaux, notamment en première partie de spectacles ou dans les festivals à grande visibilité;
- une **éviction progressive** des salles indépendantes du circuit **médiatique**, **promotionnel** et **artistique** dominant, ainsi que des **ressources de commandite**, largement accaparées par les grandes entités intégrées.

Dans cet environnement verrouillé, les lieux indépendants, pourtant essentiels à l'expérimentation artistique, à la relève et à la diversité, sont **systématiquement désavantagés** en termes de ressources comme de visibilité. Ce déséquilibre fragilise l'ensemble de l'écosystème culturel montréalais, en particulier ses scènes émergentes et ses publics en quête d'alternatives aux formats dominants.

La Ville de Montréal a, dans ce contexte, un rôle de premier plan à jouer. Elle peut agir comme garante de la diversité culturelle, en soutenant activement les lieux qui favorisent l'**inclusion**, la **relève** et le **tissu social local**.

Cela suppose une redistribution plus ciblée des ressources municipales et une reconnaissance explicite du rôle public que jouent ces lieux dans un marché de plus en plus concentré.

6. UN SOUS-FINANCEMENT CHRONIQUE

Bien qu'ils contribuent de manière significative à l'écosystème culturel québécois, les lieux de diffusion indépendants situés à Montréal demeurent **largement exclus** du principal programme provincial d'aide aux salles de spectacle, administré par la SODEC. Ce déséquilibre crée une **inégalité structurelle** entre les lieux culturels de la métropole et ceux des autres régions du Québec.

Dans un contexte où les coûts d'exploitation augmentent, où la **précarité foncière** s'accentue et où le marché se concentre, l'absence de soutien provincial ajoute une pression supplémentaire sur ces espaces. Leur capacité à offrir une **programmation accessible** et **diversifiée** repose, en grande partie, sur les leviers que Montréal peut mobiliser à l'échelle municipale.

La Ville dispose d'ailleurs déjà de plusieurs outils pouvant être activés ou bonifiés en ce sens :

- Le **Fonds de subvention destiné aux salles de spectacle de PME MTL**, qui pourrait être élargi et stabilisé pour mieux répondre aux besoins spécifiques des lieux indépendants ;
- les politiques **culturelles**, **urbaines** et **nocturnes**, qui reconnaissent déjà l'importance stratégique de ces lieux pour la vitalité des quartiers et la cohésion sociale.

Dans ce contexte, la consultation prébudgétaire 2026 représente une occasion décisive de traduire ces orientations en engagements budgétaires concrets.

Il est impératif que la Ville saisisse cette occasion pour assurer la viabilité, la diversité et la résilience d'un réseau de lieux culturels qui constituent, à eux seuls, un pilier essentiel de la vie artistique montréalais.

RECOMMANDATION #1
BONIFIER LE PROGRAMME PME MTL DESTINÉ AUX SALLES DE SPECTACLE INDÉPENDANTES

UN LEVIER MUNICIPAL PERTINENT, MAIS SOUS-DIMENSIONNÉ

Lancé en 2024, le **Fonds de subvention destiné aux salles de spectacle indépendantes de PME MTL** constitue une avancée saluée par le milieu. Il soutient ponctuellement des projets liés au développement de publics, à l'élargissement de l'offre culturelle ou à la consolidation d'affaires, tout en reconnaissant le rôle fondamental des lieux de moins de 1000 places dans l'écosystème montréalais.

Or, dans un contexte marqué par l'exclusion chronique des programmes provinciaux, par une hausse marquée des coûts d'exploitation (+40% en trois ans), et par une précarité foncière grandissante, ce programme représente pour plusieurs lieux le seul soutien public accessible. Il gagnerait ainsi à évoluer vers un outil plus structurant, durable et équitable, à la hauteur des défis réels du secteur.

- Son enveloppe budgétaire de 855 757$ est **rapidement saturée**, limitant l'accès au financement pour plusieurs lieux ;
- Les plafonds d'aide — 40 000$ pour les projets individuels et 100 000$ pour les projets collectifs — sont peu adaptés à **l'ampleur des besoins ou à la réalité de projets structurants à fort impact** ;
- Les dépenses admissibles se concentrent sur des **projets ciblés**, forçant les lieux à monter des **initiatives ponctuelles** au lieu de soutenir directement leurs activités culturelles essentielles — notamment leurs **charges fixes** et leur **travail quotidien d'accuei**l, de **programmation** et de **développement** de **publics**.

RECOMMANDATION #1

Les SMAQ recommandent que la Ville de Montréal renforce le programme PME MTL destiné aux salles de spectacle indépendantes, en agissant sur les axes suivants :

- **Étendre la couverture territoriale du programme à l'ensemble du réseau PME MTL,** afin d'assurer une équité d'accès pour tous les lieux situés sur l'île de Montréal;

- **Augmenter les plafonds de subvention à 60 000$ pour les projets individuels et 150 000$ pour les projets collectifs,** afin de mieux répondre aux besoins d'investissement, de mutualisation et d'adaptation au contexte inflationniste ;

- **Porter l'enveloppe annuelle du programme à 3 M$ sur 2 ans,** ce qui permettrait de soutenir, à titre indicatif :
  - 25 projets individuels à 60 000$ (total : 1,5 M$)
  - 10 projets collectifs à 150 000$ (total : 1,5 M$)

- **Élargir les types de projets admissibles,** afin de soutenir une plus grande diversité d'initiatives structurantes (ex. : adaptation des lieux, développement de publics, amélioration des conditions de travail) ;

- **Reconduire le programme sur une base annuelle stabilisée,** afin d'assurer une prévisibilité budgétaire et de favoriser la planification à moyen terme des activités.

OBJECTIFS VISÉS

L'objectif est de faire évoluer le programme PME MTL vers un levier structurant, agile et durable, capable de soutenir les lieux de diffusion indépendants dans leurs **réalités opérationnelles**, leurs **défis de long terme** et leur **contribution à la vitalité des quartiers.**

En étant inscrit au budget de fonctionnement dès 2026, ce programme bonifié permettrait d'éviter la fermeture de lieux actifs, et de maintenir des emplois culturels de proximité; de **soutenir des milliers d'artistes** et de **travailleur·euses culturels** et de **générer des millions de dollars en retombées économiques directes et indirectes** pour la métropole.

Surtout, ce renforcement permettrait de poser les bases d'un renouveau durable du réseau de salles indépendantes, en outillant le milieu pour :

- **mutualiser ses ressources** de manière plus efficace;
- **accroître l'achalandage** et la **fidélisation** des publics;
- mieux exploiter **ses données** et **pratiques internes** pour améliorer sa résilience.

Alors que les pressions **économiques**, **foncières** et **structurelles** s'accentuent, il devient crucial de doter le secteur des moyens de ses ambitions. Un appui municipal renouvelé, stable et à la hauteur des besoins, offrirait un cadre pour rebâtir un réseau culturel fort, accessible et ancré dans la communauté montréalaise.

RECOMMANDATION #2

SOUTENIR UN PROJET D'ACQUISITION COLLECTIVE POUR LES LIEUX DE DIFFUSION INDÉPENDANTS

UNE PRÉCARITÉ FONCIÈRE QUI COMPROMET LA MISSION CULTURELLE

Comme démontré précédemment, la plupart des lieux de diffusion indépendants à Montréal n'ont pas la maîtrise de leur espace. Cette dépendance à la location limite leur capacité à investir, à se projeter à long terme ou à adapter leurs infrastructures aux besoins artistiques, sociaux ou réglementaires. Plusieurs ont récemment subi, ou comptent bientôt subir des **hausses de loyer importantes**, des **non-renouvellements de bail** ou des **changements d'usage décidés unilatéralement par les propriétaires**.

Malgré une reconnaissance croissante de l'importance de préserver les espaces culturels, aucune mesure structurante n'a encore été mise en place pour faciliter l'accès collectif ou communautaire à la propriété dans le secteur des lieux de diffusion. Cette situation contraste avec d'autres domaines — comme le logement social, les ateliers d'artistes ou l'économie sociale — où des **mécanismes de sécurisation foncière** ont déjà été implantés avec succès.

UNE SOLUTION DURABLE

Face à ce constat, Les SMAQ propose une solution durable: créer une **société acheteuse** capable de retirer certains de ces lieux du **marché spéculatif,** afin de garantir leur usage culturel sur le long terme. Cette orientation a d'ailleurs été soutenue par la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, qui, dans son rapport issu des consultations publiques sur le projet de Politique de développement culturel 2025-2030, recommande (**Recommandation 25,** p. 55) explicitement d'explorer, en collaboration avec les partenaires du milieu, différents modèles d'accès à la propriété collective pour pérenniser les salles de spectacles alternatives.

Inspiré d'initiatives comme *Music Venue Properties* au Royaume-Uni — une fiducie foncière culturelle ayant levé plus de 3 M$ et acquis plus de **7 lieux de diffusion indépendants depuis 2021** — ce projet s'inscrit dans une logique de protection durable des infrastructures culturelles, grâce à un **montage financier hybride mobilisant les secteurs public, privé et communautaire**.

RECOMMANDATION #2

Les SMAQ recommande que la Ville de Montréal soutienne la mise en œuvre d'un projet pilote d'acquisition collective, s'appuyant sur la **création d'une fiducie foncière culturelle dédiée aux lieux de diffusion indépendants.**

Le projet viserait à:

- **acquérir collectivement des bâtiments culturels,** afin de les soustraire à la logique spéculative et d'en garantir l'usage culturel à long terme;
- **offrir aux exploitants des baux culturels stables** (ex.: 25 ans), assurant la continuité de leurs activités malgré les fluctuations du marché;
- **mutualiser la gestion immobilière**, afin de réduire les charges, alléger les responsabilités individuelles et accroître la résilience de l'ensemble du réseau.

Afin de soutenir cette démarche, Les SMAQ recommande un **financement municipal de 750 000$** pour la structuration d'un projet pilote structurant. Ce montant permettrait notamment :

- La mise en place et la structuration de la société acheteuse, incluant la définition d'un **cadre juridique**, **opérationnel** et **financier** adapté au contexte montréalais;
- L'élaboration d'un modèle de **gouvernance collective**, la validation progressive d'un modèle d'affaires durables avec les parties prenantes culturelles et institutionnelles;
- La préparation des **premières étapes opérationnelles** en vue d'une première acquisition stratégique d'ici 2027, dans une optique de démonstration de **faisabilité** et de **reproductibilité** à moyen terme.

OBJECTIFS VISÉS

Garantir aux lieux de diffusion indépendants un accès à des espaces stables, abordables et adaptés, tout en renforçant leur autonomie, leur **capacité d'investissement** et leur **ancrage local**.

La mise en place d'une société acheteuse permettrait non seulement de soustraire ces lieux aux **dynamiques spéculatives**, mais aussi d'exercer un meilleur contrôle sur les espaces avoisinants, facilitant ainsi la prévention des conflits de cohabitation. Elle offrirait également une capacité accrue **d'intervention sur l'infrastructure**, notamment pour réaliser des travaux d'insonorisation lorsque requis — ce que les propriétaires actuels refusent souvent d'assumer.

Cette orientation s'inscrit pleinement dans les **priorités d'aménagement culturel du territoire** et permettrait d'aligner les **politiques budgétaires, culturelles** et **urbaines** autour d'un même objectif : préserver un **patrimoine vivant**, **collectif** et **essentiel**.